

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION : 06/06/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 24/06/2024					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	19	6	24	4
FB/TD/OR N° 2024/28	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Philippe POISSONNIER, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Héléne CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Patricia EVENO, Pouvoir à Béatrice BONVIN
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Fabrice PICHARD
- Roland HAMARD, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absents : Jean-Paul MARCHAND, Jean JOSEPH, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Vu l'article L2121-31 du Code général des Collectivités territoriales qui dispose que le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté,

Considérant que le compte de gestion 2023 du Comptable public a été présenté et approuvé par l'Assemblée délibérante ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances qui a émis un avis favorable le 04 juin 2024 ;

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 qui se décompose de la manière suivante :

Section de fonctionnement

* Dépenses	7 548 155,64 €
* Recettes	8 292 904,07 €
* Excédent 2022 reporté	790 484,33 €

A - Excédent de fonctionnement 1 535 232,76 €

Section d'investissement

* Dépenses	2 880 983,61 €
* Recettes	1 058 982,23 €
* Excédent 2022 reporté	2 021 812,13€

B - Excédent d'investissement 199 810,75 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023

C - Excédent (A+B) 1 735 043,51 €

Restes à réaliser en investissement

* Dépenses	460 163,11 €
* Recettes	0 €

D - Ecart des RAR - 460 163,11 €

RESULTAT DEFINITIF

E - Excédent (C-D) 1 274 880,4 €

En préalable du vote, M. le Maire désigne M. Jacques GAY, Adjoint aux finances, pour présider la séance, proposition qu'il soumet au vote de l'assemblée. Après approbation du Conseil, M. le Maire quitte la séance. Il ne prend pas part au vote.

M. Jacques GAY prend la Présidence et soumet ledit compte aux voix.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le compte administratif 2023 du budget de la commune.

B. ESTAMPE, I. MARCHAND (Pouvoir à F. PICHARD), F. PICHARD, R. HAMARD (Pouvoir à B. ESTAMPE),
Épernon notre cité de caractère, votent contre

H. CHARRIER s'abstient

Fait et délibéré à Épernon,
le 17 juin 2024


Secrétaire de séance
Armelle THÉRON-CAPLAIN


Le Maire,
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.